



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-173**

Séance publique du

23 juin 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140623-47350-DE-1-1_0
Date de signature : 24/06/2014
Date de réception : mardi 24 juin 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET EXCEPTIONNELLE
RELEVANT DE LA DELEGATION AUX RAPATRIÉS**

Le 23 juin 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/06/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Karima ZERKANI à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation -
Informatique et RRH
Direction des Relations avec les
Associations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE**

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
EXCEPTIONNELLE RELEVANT DE LA DELEGATION AUX RAPATRIÉS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Diverses associations de Rapatriés ont coutume, chaque année, de solliciter la Ville d'Aix-en-Provence en vue de l'attribution de subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement et à les aider dans la réalisation de leurs activités et manifestations à vocation culturelle, historique ou sociale.

Les associations auxquelles la Délégation aux Rapatriés apporte son concours répondent aux critères édictés par la charte associative mise en place par la Ville d'Aix-en-Provence.

Les tableaux ci-après comportent des renseignements sur les associations et leur objet, le montant global des subventions accordées en 2012 et 2013 par la Ville, le montant de la subvention proposée, en 2014, ainsi que le projet d'utilisation de ces fonds.

Sachant que ces attributions ont été validées le 5 mai 2013, je vous demande, **mes chers collègues, de bien vouloir**

● **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement pour un montant de **20 000 €** aux associations qui figurent sur le tableau ci-dessous.

● **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6574, numéro d'opération 1675, qui présente les disponibilités suffisantes.

● **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle pour un montant de **2 000 €** à l'Association GENEALOGIE ALGERIE MAROC TUNISIE qui figure sur le tableau ci-dessous.

● **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6748, numéro d'opération 1674, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-173 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
EXCEPTIONNELLE RELEVANT DE LA DELEGATION AUX RAPATRIES-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/06/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

N° Tiers	Nom de l'Association	Subvention		Convention (ou Avenant)	Direction Gestionnaire		
		Type	Objet		Montants Attribués		Subvention Proposée
					Année N-2	Année N-1	Année N
41687	ASSOCIATION DU MEMORIAL NATIONAL DES FRANCAIS D'ALGERIE ET RAPATRIES D'OUTRE MER	Fonctionnement	Maintenir la solidarité, la défense de la mémoire.	non	1 850 €	1 850 €	2 000 €
45906	ASSOCIATION POUR LA MEMOIRE DE L'EMPIRE FRANCAIS	Fonctionnement	Assurer la défense des intérêts sociaux et familiaux.	non	1 000 €	0 €	1 000 €
27888	CERCLE ALGERIANISTE AIX EN PROVENCE	Fonctionnement	Sauvegarde du patrimoine de la province d'algérie.	non	3 000 €	3 000 €	3 000 €
21788	GENEALOGIE ALGERIE MAROC TUNISIE	Fonctionnement	Regrouper les personnes faisant des recherches généalogiques	non	8 000 €	8 000 €	8 000 €
46109	AJIR 13	Fonctionnement	Regrouper les familles de Harkis sous le signe de la solidarité.	non	2 000 €	0 €	1 500 €
34858	AMICALE DES ORANIENS	Fonctionnement	Grouper les personnes physiques ou morales s'intéressant au folklore oranien.	non	1 500 €	1 500 €	2 000 €
88697	RECONNAISSANCE HISTOIRE MEMOIRE ET REPARATION POUR LES HARKIS	Fonctionnement	Recueil de la mémoire des Harkis et de leurs familles.	non	0 €	1 500 €	1 500 €
34940	AMICALE DES ENFANTS DE TUNISIE	Fonctionnement	Rassembler les anciens de Tunisie.	non	1 500 €	1 500 €	1 000 €
TOTAL							20 000

N° Tiers	Nom de l'Association	Subvention		Convention (ou Avenant)	Direction Gestionnaire		
		Type	Objet		Montants Attribués		Subvention Proposée
					Année N-2	Année N-1	Année N
21788	GENEALOGIE ALGERIE MAROC TUNISIE	Exceptionnelle	Journée portes ouvertes	non	2 000 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL							2 000 €